



Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 30/09/2026

ID : 069-200058493-20260923-C_20260923_10-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20260923_10

INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ÉNERGIE (CCPE) ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Rapporteur : Monsieur Olivier ARAUJO, Vice-président (Service public de l'énergie et solidarité énergétique)

Le 23 septembre 2026 à 19 h 00, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 16 septembre 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy, allée Assia Djebar à Villeurbanne, salle Candela (rez-de-chaussée) sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Christophe GEOURJON, Philippe GUELPA-BONARO, Ariane LE Velly, Isabelle MAINAND, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN, Élodie ROUX DE BEZIEUX. *8 Communes hors territoire :* Bruno THUET (Brignais), Cédric LAURENT (Chaponost), Aurélie GHIRARDI (Chasselay), Christelle REMY (Communay), Denis LANOISELEE (Millery), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon), Claire RENOUPREZ (Vourles) ; *57 communes :* Marc DUBIEF (Bron), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Olivier ARAUJO (Charly), Anne ALLONSIUS (Chassieu), Claude LAUBRIET (Collonges-au-Mt-d'Or), Jacques GAILLARD (Corbas), Frédéric BARON (Couzon-au-Mt-d'Or), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Jean-Pierre BOHE (Feyzin), Patrick BELUZE (Fleurieu-sur-Saône), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), André DUMORTIER (Lissieu), Célia ROBERT (Marcy l'Étoile), Christian DUCARRE (Meyzieu), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Sezer ADANUR (Saint Fons), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Lanouar SGHAIER (Vénissieux), Florian ROBERT (Vernaison), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : *57 communes :* Nathalie DEPAOLI (Albigny-sur-Saône), Philippe COMPAGNON DE LA SERVETTE (Caluire-et-Cuire), Philippe GUINET (Curis-au-Mt-D'Or), Alain PAUTROT (Écully), Eric RAMOS (Jonage), Pierre CICCUI (St Genis-les-Ollières), Hubert GORRON (St Germain-au-Mont-d'Or), Corentin REMOND (Tassin-La-Demi-Lune), Gilles RAVASSARD (La Tour-de-Salvagny),

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)

Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)

Jérémy BRÉAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)

Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Vu le Code de l'énergie ;

Vu l'article L2224-31, I et IV du Code général des collectivités territoriales (CGCT) concernant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) ;

Vu l'article L2224-36 du CGCT prévoyant qu'un syndicat exerçant la compétence d'AODE puisse également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément, notamment la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique ;

Vu l'article L2224-37-1 du CGCT prévoyant la création par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergies d'une Commission consultative paritaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°2026-0049 de la Métropole de Lyon en date du 22 avril 2026 ;

Vu la délibération n°DEL2026-118 de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées en date du 27 mai 2026 ;

Vu la délibération n°2026-53-5.3.6 de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon en date du 13 avril 2026 ;

Vu la délibération n°2026-61 de la Communauté de communes de la Vallée du Garon en date du 26 mai 2026 ;

Considérant la nécessité d'instaurer une commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE) visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie et ceci conformément aux dispositions des articles L2224-37-1 et suivants du CGCT ;

Considérant que la création de cette Commission est destinée à permettre aux collectivités représentées, une mise en cohérence de leurs politiques en matière d'énergie à l'échelle du territoire du syndicat ;

Considérant que, par délibération du 9 décembre 2015, le Comité syndical a décidé que cette commission serait composée de 8 délégués :

- 4 membres délégués du SIGERLy,
- 4 membres issus de la Métropole de Lyon et des EPCI actuellement sur son territoire.

À ce jour, ont été désignés :

- Christophe GEOURJON : Métropole de Lyon
- Bruno LASSAUSAIE : Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées
- Arnaud DELEU : Communauté de communes du Pays de l'Ozon
- Ernest FRANCO : Communauté de communes de la Vallée du Garon

Pour le SIGERLy, les candidatures des 4 membres délégués sont les suivantes :

- Jean-Pierre BOHE (Feyzin)
- Christian DUCARRE (Meyzieu)
- Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
- Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Olivier ARAUJO, Vice-président (Service public de l'énergie et solidarité énergétique)

Le Comité syndical :

MAINTIENT le nombre de membres délégués du SIGERLy qui siégeront à la CCPE à 4 ;

DÉSIGNE comme membres de la CCPE les délégués suivants :

- Jean-Pierre BOHE (Feyzin)
- Christian DUCARRE (Meyzieu)
- Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
- Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)

PREND ACTE des représentants des EPCI et de la Métropole de Lyon susmentionnés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY
Jérôme MOROGE

Signé électroniquement par : Jérôme MOROGE

Date de signature : 29/09/2026

Qualité : Président du SIGERLy



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.